

ACQUISITION PARCELLES SECTION CT n°503p-505p sises I rue des Fusillés / 2-4 allée Pierre Guilhem à Cazaux

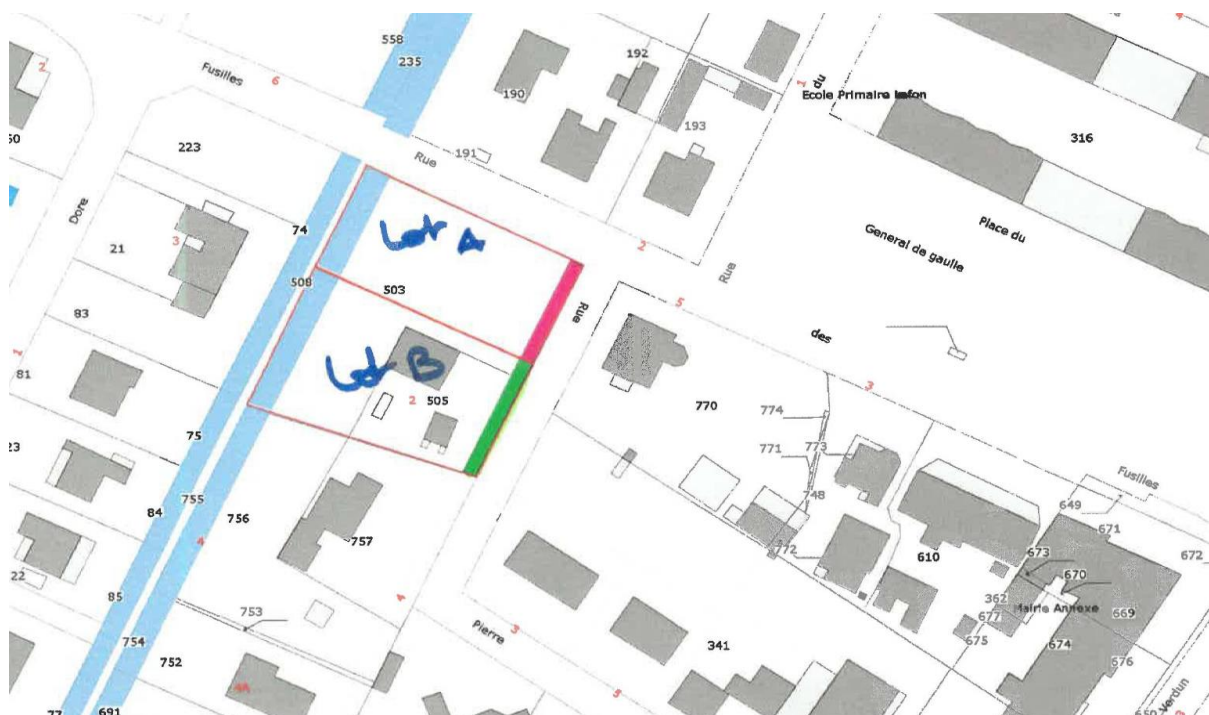
Note explicative de synthèse

Par arrêté référencé DP 033 529 22K 0271 en date du 15 juin 2022, la Commune a autorisé le détachement d'un lot à bâtir de la propriété cadastrée section CT n° 503-505-508 sise I rue des Fusillés/ 2-4 allée Pierre Guilhem, à Cazaux.

Le 23 mai 2022, la Commune a été destinataire d'une déclaration d'intention d'aliéner portant sur la vente du lot B, d'une superficie de 1474 m². Cette DIA mentionne une emprise de 74 m² à distraire de ce lot pour être cédée à la Commune, par l'acquéreur, en vue de l'élargissement de l'allée Pierre Guilhem.

Plus généralement, la Commune doit récupérer une bande de terrain d'environ 3 mètres de large longeant la totalité de la propriété CT 503-505-508. Cette emprise est en nature de trottoirs goudronnés suite à des travaux d'aménagement de voirie réalisés par la Commune, il y a plusieurs années.

L'acquisition, par la Commune, porte donc sur une emprise de 74 m² à détacher du lot B, objet de la DIA précitée (en vert sur le plan ci-dessous), et sur une emprise de 63 m² à prendre sur le lot A (en rose sur le plan ci-dessous).



Après négociations, les deux acquisitions qui seront réalisées par la Ville, indépendamment, interviendront moyennant l'euro symbolique dispensé de recouvrement.

Les frais d'acte d'un montant de l 200€ environ seront pris en charge par la Commune, ainsi que les frais de géomètre.

La délibération a donc pour objet de :

- accepter d'acquérir, moyennant l'euro symbolique dispensé de recouvrement, la bande de terrain cadastrée section CT n°503p, d'une superficie de 63 m² à détacher du lot A (en rose sur le plan),
- accepter d'acquérir, moyennant l'euro symbolique dispensé de recouvrement, la bande de terrain cadastrée section CT n°505p-503p, d'une superficie de 74 m² à détacher du lot B (en vert sur le plan),
- autoriser Monsieur le Maire à signer les actes authentiques d'acquisition et tout autre acte à intervenir.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220927-DEL2022_09_503-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2022

Affichage : 29/09/2022

Le Maire de La Teste de Buch
Patrick DAVET

